

## **HOTEL ASTOR**

Société en Commandite par Actions à capital variable

En liquidation amiable

Au capital de 5 287 000 euros

Siège social : 11 rue d'Astorg

75008 PARIS

803 348 853 RCS PARIS

Liquidateur : Maître Vincent de Carrière

<p style="text-align: center;"><b>TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES</b> <b>A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018</b></p>
---

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport et avoir entendu le Liquidateur :

- En prend acte et approuve l'ensemble des opérations de liquidation qui y sont décrites et les termes du rapport dans toutes ses dispositions, et en donne quitus au Liquidateur pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- Déclare, dans le prolongement de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2018, avoir pris connaissance du processus d'adossment proposé par les administrateurs judiciaires, et en agrée le principe.
- Déclare avoir pris connaissance des principales caractéristiques des différentes offres déposées par les candidats repreneurs concernant l'Hôtel Astor.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale autorise le liquidateur amiable et lui confère tous pouvoirs à l'effet de négocier, échanger et signer tous documents/actes et plus généralement faire le nécessaire dans le cadre du processus d'adossment et de cession des actions et créances de Maranatha SAS, notamment lors des audiences appelées à statuer sur le processus d'adossment.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.